



D.2024.04.03.4.1.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

4 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

4.1 – MARCHES – CONVENTIONS

4.1.7 – Ligne C : Autorisation de signer le Marché n° M3 2023 00793 M – Lot 10.2 Clos couvert station Labège Gare - avec le groupement GBMP (Mandataire) / SOCOTRAP / EMP / GLC.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, a approuvé la déclaration de projet, et a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Les travaux de construction de l'opération de la Ligne C sont allotés de la manière suivante :

Marchés transverses :

- T1 Ligne C : Marché Global de Performance : fourniture et pose, maintenance - Escaliers mécaniques/Trottoir roulant
- T2 Ligne C & CLB : Marché Global de Performance : fourniture et pose, maintenance - Ascenseurs

- T3 Ligne C & CLB : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – Fermetures de stations
- T3.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T3.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T3.SE : Marché subséquent secteur Sud Est
- T3.CLB : Marché subséquent CLB

- T4 Ligne C : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – Signalétique fixe
- T4.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T4.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T4.SE : Marché subséquent secteur Sud Est

- T5 : Accord cadre mono attributaire de fourniture – Revêtements de sols et murs pierres
- T5.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T5.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T5.SE : Marché subséquent secteur Sud Est

- T6 : Accord cadre mono attributaire de fourniture – Luminaires (dont BAES et centrales de gestion)
- T6.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T6.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T6.SE : Marché subséquent secteur Sud Est

- T7 : Accord cadre mono attributaire de fourniture - Onduleurs - chargeurs - batteries - Automates TGBT et CVC
- T7.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T7.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T7.SE : Marché subséquent secteur Sud Est

- T8 : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – Désenfumage
- T8.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T8.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T8.SE : Marché subséquent secteur Sud Est
-
- T9 : Accord cadre mono attributaire de fourniture et pose – SSI
- T9.NO : Marché subséquent secteur Nord-Ouest
- T9.CE : Marché subséquent secteur Centre
- T9.SE : Marché subséquent secteur Sud Est

Marchés sectoriels Nord-Ouest

- NO.11 : Aménagements stations et OA - Mobilier de station - serrurerie fine - clos couvert
- NO.12 : Cfo Cfa (y compris faux-plafonds zones publiques)
- NO.13 : CVC - plomberie
- NO.14 : Equipements tunnel
- NO.15 : VRD autour OA

Marchés sectoriels Centre

- CE.11.1 : Aménagements stations et OA (Secteur 1) PLP à LVH + Mobilier de station - serrurerie fine
- CE.11.2 : Aménagements stations et OA (Secteur 2) LVH exclus à PSV exclus + Mobilier de station - serrurerie fine
- CE.12.1 : Cfo Cfa (Secteur 1 et Secteur 2) PLP à PSV exclus (y compris faux-plafonds zones publiques)
- CE.13.1 : CVC - plomberie (Secteur 1 et Secteur 2) PLP à PSV exclus
- CE.11.3 : Aménagements stations et OA (Secteur 3) PSV à TC MOG + Mobilier de station - serrurerie fine
- CE.12.2 : Cfo Cfa (Secteur 3) PSV à TC MOG (y compris faux-plafonds zones publiques)
- CE.13.2 : CVC - plomberie (Secteur 3) PSV à TC MOG
- CE.10.2 : Second œuvre Matabiau / Marengo et GC spécifique ligne A
- CE.14 : Equipements tunnel Centre
- CE.10.1 : Clos couvert SDN + MOG
- CE.17 : Porte écluse de la tranchée couverte SDN
- CE.18 : Déséquipement des stations existantes
- CE.15 : VRD autour OA

Marchés Secteur Sud-Est

- SE.11 : Aménagements stations et OA + Mobilier de station - serrurerie fine
- SE.10.1 : Clos couvert (Secteur 1) MIC / ENO
- SE.10.2 : Clos couvert (Secteur 2) LCA
- SE.12 : Cfo Cfa (y compris faux-plafonds zones publiques)
- SE.13 : CVC – plomberie
- SE.16 : Couverture anti-intrusion

Le présent marché a pour objet la réalisation du clos couvert pour la construction de la station Labège La Cadène - LCA, nouvellement nommée Labège Gare.

Les travaux sont situés sur l'agglomération toulousaine dans le département de la Haute-Garonne (31) sur la commune de Labège.

La procédure de passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La durée globale d'exécution des travaux est de 51 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 9 octobre 2023 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 janvier 2024 à 12h00.

79 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Six candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

- Groupement conjoint EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI-PYRENEES (Mandataire) / EIFFAGE GENIE CIVIL / SMAC / PYRENEES CHARPENTES
- Groupement GTM SO TPGC (Mandataire) / BOURDARIOS / ARBONIS
- Groupement conjoint SOPRECO (Mandataire) / ANTRAS OSSATURE BOIS / CDS / SAS DL GARONNE / LABSTERE 31
- Société Nouvelle THOMAS & DANIZAN
- Groupement conjoint GALLEGO (Mandataire) / AV.CO.BOIS / SOPREMA ENTREPRISES
- Groupement GBMP (Mandataire) / groupement solidaire GBMP et SOCOTRAP / EMP / GLC

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 9 janvier 2024.

Toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 mars 2024 attribué le marché au groupement GBMP (Mandataire) / SOCOTRAP / EMP / GLC pour un montant de 6 787 996.00€ HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2023 00793 M avec le groupement GBMP (Mandataire) / SOCOTRAP / EMP / GLC.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement GBMP (Mandataire) / SOCOTRAP / EMP / GLC, le marché M3 2023 00793 M pour le « Clos couvert Station LCA » de la ligne de métro pour un montant de 6 787 996.00€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes dudit marché.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES